



**Rapport de la 15^e réunion du
Comité des statistiques tenue le
19 septembre 2018**

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour	2
Point 2 : Rapport de la réunion du 11 avril 2018	2
Point 3 : Respect du Règlement sur les statistiques	2
Point 4 : Nouveau système de gestion des données	3
Point 5 : Table ronde sur les statistiques	3
Point 6 : Questions diverses	4
Point 7 : Date de la prochaine réunion	4

1. Le Comité des statistiques, présidé par M. Juan Esteban Orduz (Colombie), a tenu sa 15^e réunion à Londres (Royaume-Uni) le 19 septembre 2018.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [SC-85/18 Rev. 1](#).

Point 2: Rapport de la réunion du 11 avril 2018

3. Le Comité a approuvé le rapport de la 14^e réunion, tenue le 11 avril 2018, figurant dans le document [SC-84/18](#).

Point 3: Respect du Règlement sur les statistiques

Point 3.1: Rapport sur les contraintes de conformité et les mesures visant à améliorer la situation

4. Le Chef de la Section des statistiques a présenté le document SC-86/18 dans lequel figurent les principales conclusions sur les difficultés rencontrées par les Membres pour fournir des données au Secrétariat, ainsi que les mesures prises ou prévues par le Secrétariat de l'OIC pour les aider à surmonter ces difficultés. Le manque de ressources financières et humaines a été noté comme étant un obstacle majeur au respect du Règlement sur les statistiques par les Membres. Il en résulte des rapports incomplets ou tardifs et, dans certains cas, l'absence de soumission de rapport. Pour remédier à ces difficultés, le Secrétariat a formé le personnel statistique de pays Membres et mettra au point une formation supplémentaire facilement accessible en ligne. En outre, le Secrétariat étudie également les moyens de faciliter la présentation des données, par exemple en modifiant le Règlement sur les statistiques. Le Secrétariat prévoit de mettre en place un système de certification et d'encouragement des statisticiens des Membres. Le Secrétariat a accueilli favorablement les autres suggestions des Membres pour améliorer ces processus.

5. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.2: Rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques et de nouveaux indicateurs de conformité

6. L'Économiste principal a présenté le document SC-87/18 dans lequel figure le cadre des nouveaux indicateurs de conformité. Ces indicateurs remplaceront les rapports précédents sur le respect des obligations par les Membres, ce qui leur permettra de vérifier rapidement le respect desdites obligations tant au niveau général qu'au niveau des pays

individuels. Ces informations permettront à l'OIC d'identifier les domaines dans lesquels il y a lieu d'améliorer la conformité et, partant, la qualité globale de la base de données statistiques de l'OIC, et de comparer les performances dans le temps. Les nouveaux indicateurs permettront d'évaluer si les Membres soumettent des rapports complets et en temps opportun, avec une note de 0 si le rapport n'a pas été présenté à temps ou s'il est incomplet, et une note de 1 s'il est complet et soumis dans les délais. Cette évaluation est agrégée au niveau annuel pour toutes les données qui doivent être soumises par les Membres en vertu du Règlement sur les statistiques.

7. Les Membres se sont félicités de l'élaboration des nouveaux indicateurs de conformité. Toutefois, il a été suggéré que le Secrétariat examine s'il ne vaudrait pas mieux évaluer le respect des obligations selon une échelle plus graduelle qui tiendrait compte des différents niveaux de non-respect, par exemple la différence entre une soumission avec un jour de retard et plusieurs mois de retard. Cette échelle graduée motiverait les Membres en leur permettant de mieux mesurer les efforts qu'ils déploient pour assurer la conformité.

8. Le Comité a pris note du rapport.

Point 3.3: Formation des Membres au Règlement sur les statistiques

9. Le Chef de la Section des statistiques a indiqué que, depuis la dernière session du Conseil, deux Membres exportateurs, le Kenya et la Côte d'Ivoire, avaient reçu une formation au siège de l'OIC. Cette formation a permis d'améliorer la communication entre le Secrétariat et ces deux Membres et d'améliorer les rapports présentés par ces derniers.

10. Le Comité a pris note du rapport.

Point 4: Nouveau système de gestion des données

11. Le Chef de la Section des statistiques a présenté les grandes lignes du nouveau système de gestion des données statistiques, qui permettra de bénéficier des progrès technologiques réalisés depuis la mise au point du système actuel en 2003. Au cours de l'année caféière 2018/19, le Secrétariat demandera à au moins trois consultants de soumettre des offres de services visant à améliorer le système. La mise à niveau s'effectuera en plusieurs phases et modules afin de tenir compte des contraintes financières et de préserver l'intégrité nécessaire des données. Les travaux de mise à niveau devraient commencer vers la fin de l'année caféière 2018/19, une fois que les offres auront été évaluées et qu'un consultant aura été sélectionné.

12. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5: Table ronde sur les statistiques

13. M. Euan Mann, de Complete Commodity Solutions Ltd, Président de la Table ronde sur les statistiques, a présenté les résultats du travail conjoint mené avec la Section des statistiques de l'OIC. Il a noté que la Table ronde sur les statistiques comptait des membres du secteur privé représentant des négociants, des torréfacteurs et des analystes indépendants. L'OIC travaille avec la Table ronde sur les statistiques depuis cinq ans, en examinant les données sur l'offre et la demande dans une perspective mondiale, notamment la plupart des pays exportateurs pour la période 2006/07 à 2016/17. Grâce à cette collaboration, la qualité des données de l'OIC s'est considérablement améliorée et peut désormais être considérée comme une référence mondiale pour le secteur du café. M. Mann a souligné l'importance de la décision du Conseil autorisant le Secrétariat, dans les cas où les statistiques officielles sont incohérentes ou incomplètes, à compléter les données soumises par les Membres par des informations provenant d'autres sources. L'OIC, en collaboration avec la Table ronde, examinera ensuite les données de la période 1997/98 à 2005/06. En outre, l'OIC et la Table ronde examineront chaque année les données relatives aux deux ou trois dernières années caféières afin de s'assurer que l'OIC reste une source de données fiables.

14. Plusieurs Membres se sont félicités des progrès impressionnants accomplis par le Secrétariat pour améliorer les statistiques de l'OIC afin de mieux refléter la situation du marché mondial du café.

15. Le Comité a pris note du rapport.

Point 6: Questions diverses

16. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7: Date de la prochaine réunion

17. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu à Nairobi (Kenya) pendant la 124^e session du Conseil.